

GROUPE CIRCET

Parc Gutenberg

13, voie La Cardon

91120 Palaiseau

TERRITOIRE

RESEAU

VILLE NUMÉRIQUE

DOSSIERD'INFORMATION

Adresse du projet SFR

LE CHEMIN DE LIVILLIERS

Commune de

95520 OSNY

Référence SFR

9510000074 OSNY(D915)

MOBILITÉ

PROXIMITÉ

TRÈS HAUT DEBIT

SERVICES

ENVIRONNEMENT

ENGAGEMENT

SFR

SOMMAIRE

1ere PARTIE - Le Projet SFR

Introduction	2
La motivation du projet : pourquoi créer une nouveile antenne-relais?	
Caractéristiques du projet	
Description détaillée du projet	

2^e PARTIE – Connaissances scientifiques et réglementation (documents de l'Etat)

Les fiches interministérielles pédagogiques

- « Antennes-relais de téléphonie mobile » ;
- « Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile à l'égard de l'État et des utilisateurs ».

3e PARTIE – Pour aller plus loin

Les phases de déploiement d'une antenne-relais Les technologies déployées



Introduction

Le déploiement du Très Haut Débit est un enjeu majeur et une priorité pour SFR. Sur le marché des télécoms, SFR est le deuxième opérateur en France avec des positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Grâce à ses investissements massifs, SFR ambitionne de créer le leader national de la convergence du Très Haut Débit Fixe-Mobile.

SFR propose une offre complète de services d'accès à Internet, de téléphonie fixe et mobile et de contenus audiovisuels et se positionne également comme un expert de solutions de communications unifiées, d'Internet des Objets et de Cloud Computing pour les entreprises. Pour le grand public, le groupe commercialise ses offres sous les marques SFR et RED by SFR et pour l'entreprise, sous la marque SFR Business.

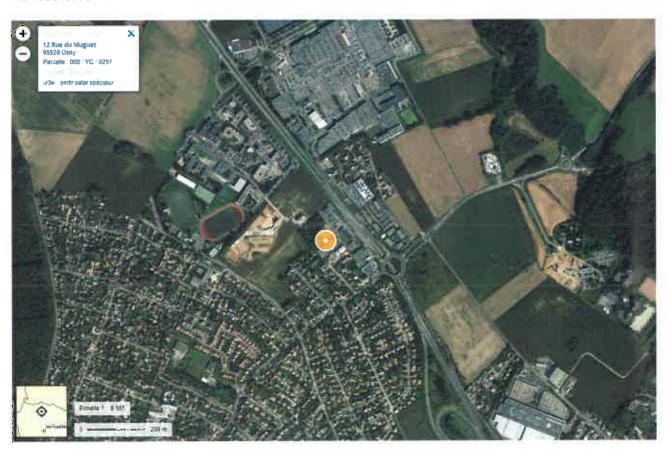


Pourquoi créer une nouvelle antenne-relais?

Nous prévoyons d'installer une nouvelle antenne-relais sur votre commune pour vous permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou vous permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur Internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.

Pour notre projet, l'emplacement suivant a été retenu dans le respect de l'ensemble des contraintes réglementaires pour offrir la meilleure qualité de service.

Plan de situation





Caractéristiques du projet

Coordonnées géographiques en Lambert

- X : 581 182m
- Y : 2 452 662m
- Z : 94 NGF

Dossier d'urbanisme

Déclaration	n préalable	Permis de	construire
⊠ Oui	□ Non	□ Oui	⊠ Non

Calendrier indicatif des travaux :

Trimestre prévisionnel des travaux : 4^{ème} Trimestre 2023

Caractéristiques d'ingénierie radio :

• 2G, 3G, 4G et 5G avec antennes à faisceaux Fixes de gain 17 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE (dBW)	Azimuts	Tilt	HBA ¹
4G - LTE 700		X	30	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m
4G - LTE 800		X	33	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m
2G - GSM 900		X	33 - 34	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m
3G - UMTS 900		X	33	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m
4G - LTE 1800		X	33	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m
4G – LTE 2100		X	25	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m
5G – NR 2100		X	35		3°/ 3°/ 3°	
4G - LTE 2600		X	36	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	28 m

¹ Hauteur Bas d'Antenne



Tableau de correspondance des puissances pour une antenne typique de gain 17dBi

PIRE ² (dBW)	PAR³ (dBW)
30	28
33	31
34	32
35	33
36	34
40	38

• 5G avec antennes à faisceaux orientables de gain 24 dBi

Systèmes	Actuel	A terme	Puissance PIRE (dBW)	Azımuts	Tilt	H8A ⁴
5G – NR 3500		X	46	270°/ 180°/ 70°	3°/ 3°/ 3°	31 m

Adresse de la Direction Régionale Technique chargée du dossier :

SFR
Xavier VERDES
ALTICE Campus
16 rue du Général Alain de Boissieu
CS 84632 – 75741 PARIS CEDEX 15
xavier.verdes@sfr.com

⁴ Hauteur Bas d'Antenne



² Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente

³ Puissance Apparente Rayonnée

Déclaration ANFR

1 Conformité de l'installation aux	c périmètres de sécurité du guide te	echnique DR 17
⊠ Oui	non	
2. Existence d'un périmètre de sé	curité accessible au public :	
□ Oui, balisé	□ oui, non balisé	⊠ non
Périmètre de sécurité : zone au vo au seuil du décret ci-dessous.	isinage de l'antenne dans laquelle le	e champ électromagnétique peut être supérieur
	num qui sera produit par la station o 75 du 3 mai 2002 en dehors de l'éve non	objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur entuel périmètre de sécurité ?
4. Présence d'un établissement pa	articulier de notoriété publique visé	à l'article 5 du décret n° 2002-775 situés à moins
de 100 mètres de l'antenne d'émis	ssion	
□ Oui	⊠ non	



Description détaillée du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, **SFR** prévoit de déployer un nouveau site dont, les systèmes et fréquences seront :

- La 2G en G900, la 3G en U900 et U2100, la 4G en L800, L1800, L2100 et L2600 et la 5G en NR2100 et NR3500.
- Le projet consiste à installer 6 antennes 3G/4G/5G sur un pylône.
- Les équipements radios seront installés dans une zone technique au pied du pylône.

Ce projet consiste à déployer 3 antennes à faisceaux fixes pour la 2G/3G/4G/5G et 3 antennes à faisceaux orientables pour la 5G.

Pour les projets prévoyant la 5G NR2100 *:

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du **réseau existant LTE 2100** (antennes à faisceaux fixes).

Ce projet sera sans impact visuel.

La puissance étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, Il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

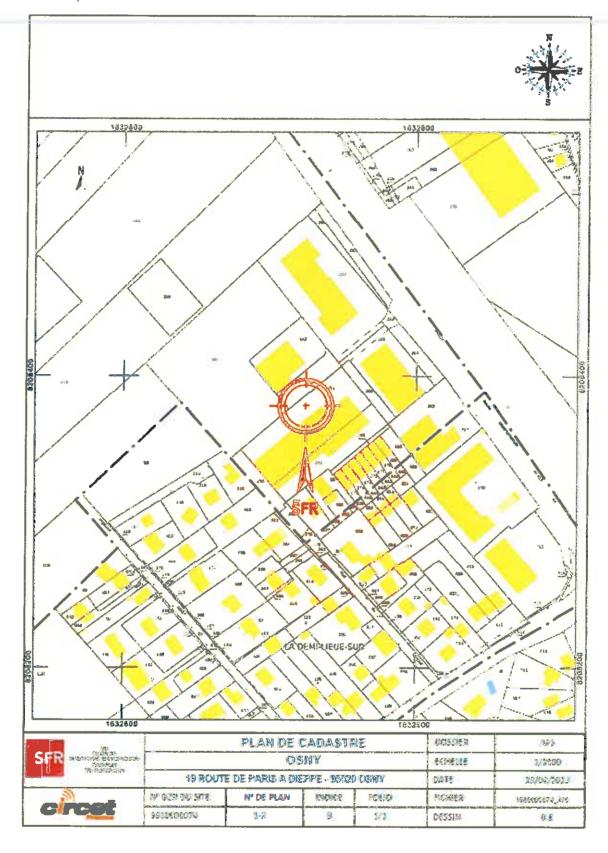
Pour les projets prévoyant la 5G NR3500 *:

Ce projet consiste à déployer une antenne à faisceau orientable par secteur, dans les mêmes azimuts que les antennes à faisceaux fixes.

^{*} L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de **l'Agence** nationale des fréquences pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

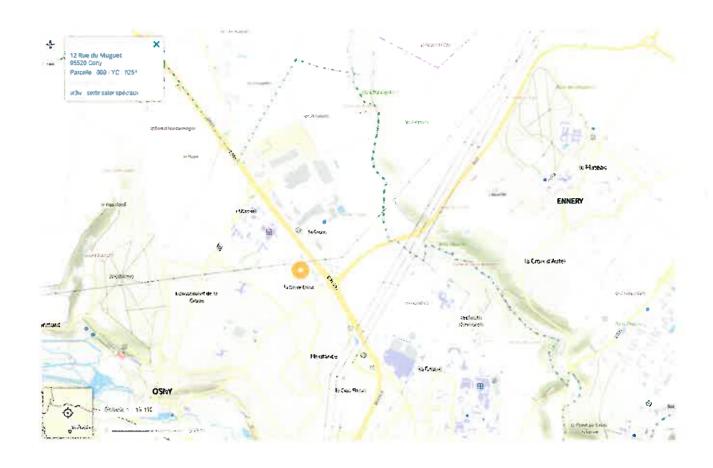


Extrait du plan cadastral



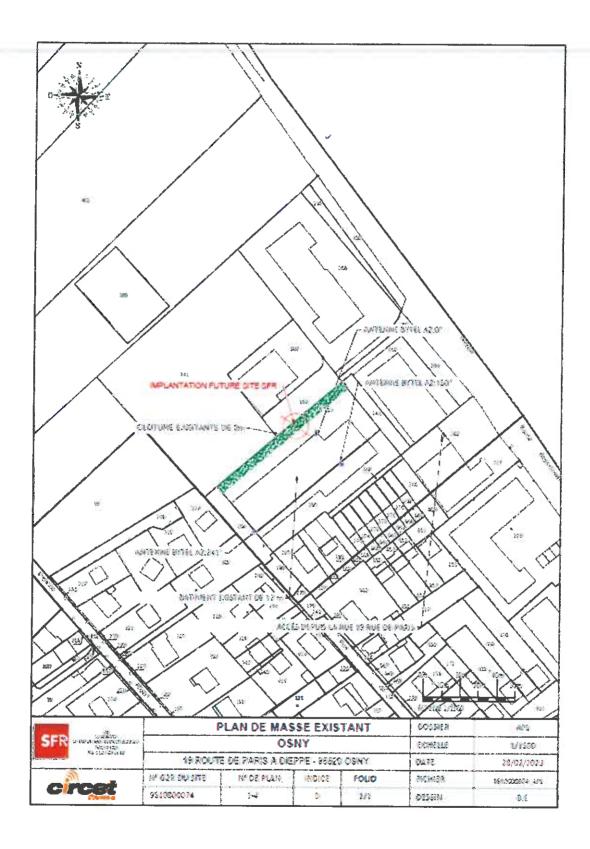


Plan de situation



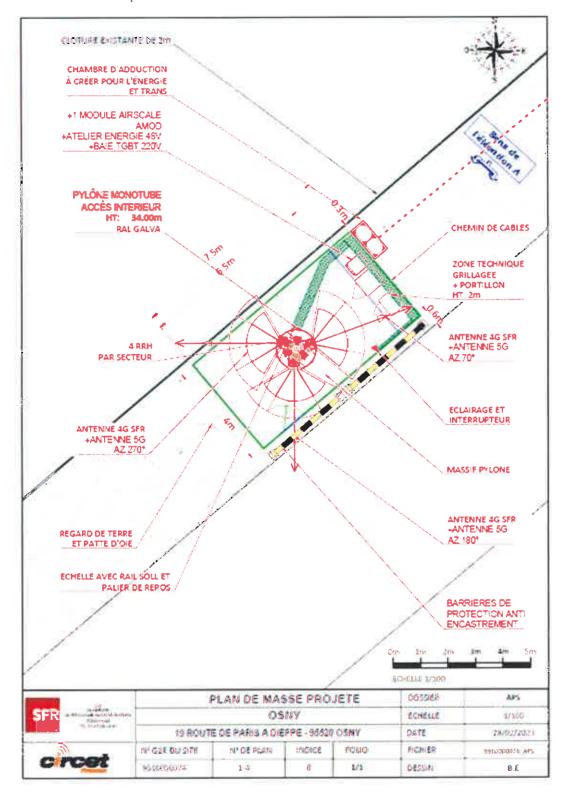


Plan de masse - Avant travaux

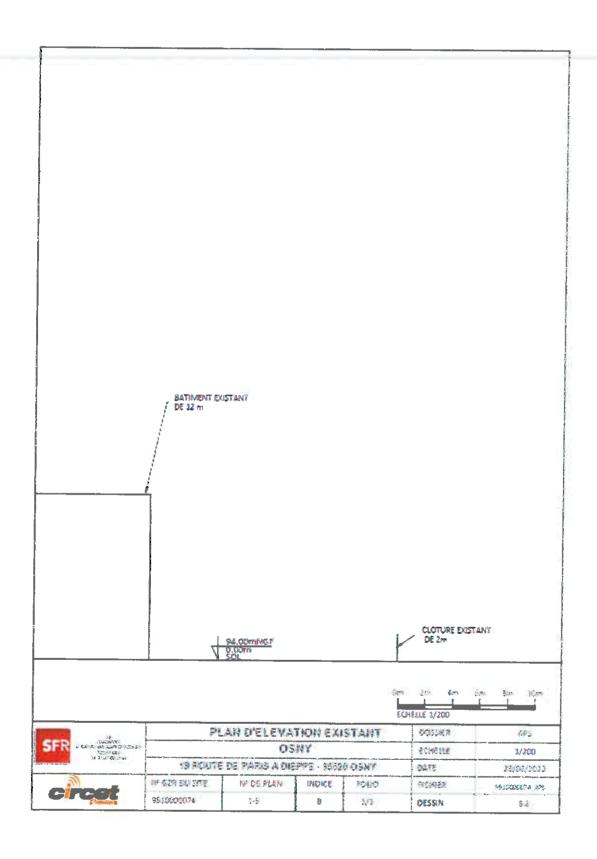




Plan de masse – Après travaux

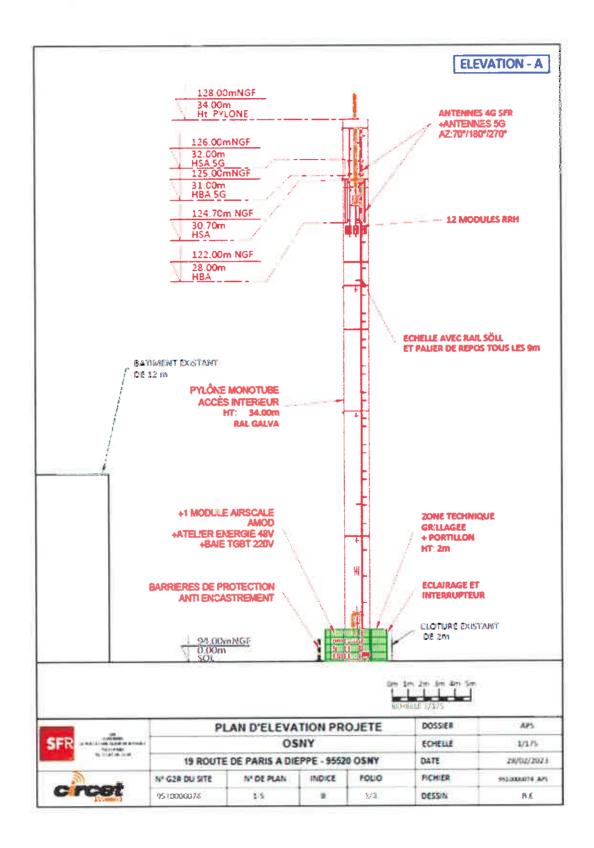








Plans en élévation - Après travaux





Photographies avant travaux





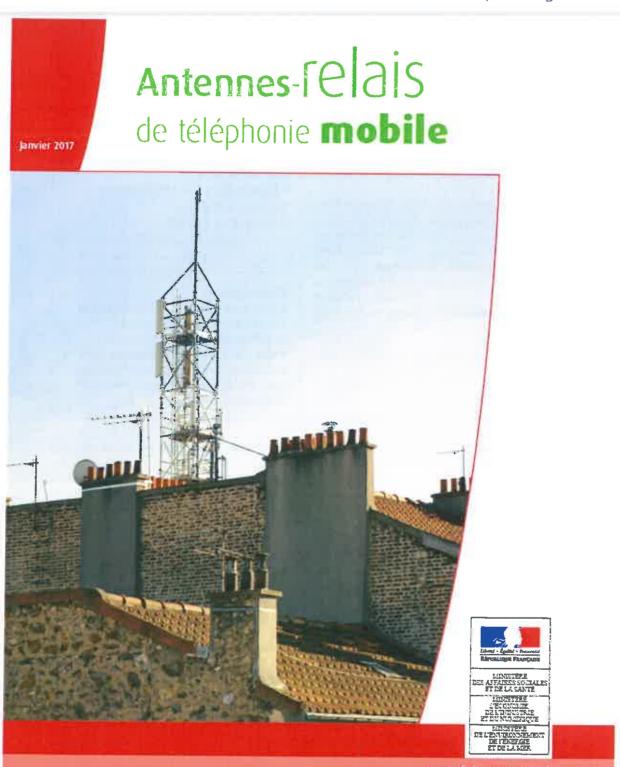
Photographies après travaux





2e PARTIE – CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET REGLEMENTATION

Documents de l'Etat consultables sur le site Internet : www.radiofrequences.gouv.fr





téléphonie mobile est aujourd'hui une technologie de communication très courante dans le monde. En France, environ 92% de la population utilise des téléphones mobiles.

Pour établir les communications, un réseau d'antennes-relais est installé sur tout le territoire.

Ce réseau est en constante évolution pour s'adapter aux besoins des utilisateurs. En effet, si depuis l'origine la téléphonie mobile permet de transmettre de la voix et des textes courts SMS (antennes-relais 20 de 2º génération ou 26), aujourd'hui beaucoup d'autres usages se développent comme les MMS vidéo, l'accès à internet, la télévision, ... (antennes-relais de 3º et 4º génération 36 et 46).

QUE SAIT-ON DES EFFETS SANITAIRES LIÉS AUX ANTENNES-RELAIS ?

Que disent les experts ?

It est établi qu'une exposition aigue de forte intensité aux champs électromagnétiques radiofréquences peut provoquer des effets thermiques, c'est-à-dire une augmentation de la température des tissus. C'est pour empêcher l'apparition de ces effets thermiques que des valeurs limites d'exposition ont été élaborées.

Des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme pour des utilisateurs intensifs de téléphones mobiles, dont l'usage conduit à des niveaux d'exposition très nettement supérieurs à ceux qui sont constatés à proximité des antennes-relais. C'est la raison pour laquelle les champs électromagnétiques radiofréquences ont été classés, en mai 2011, par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) en « peutêtre cancérogène », en raison d'un nombre très limité de données suggérant un effet

Chiffres clés • Fréquences :

GSM (26) : 900 MHz et 1800 MHz UMTS (36) : 900 MHz et 2100 MHz

LTE [4G] : 700 MHz, 800 MHz, 1800

MHz et 2600 MHz

• Puissances : 1 Watt à qualques

dizaines de Watts
• Portées : 1 à 10 km

Recharche

Afin d'amétiorer les connaissances sur les effets sanitaires des radiofréquences, l'Anses a été dotée par l'État d'un fonds de 2 ME par an, alimenté par une imposition additionnelle sur les opérateurs de téléphonie mobile

cancérogène chez l'homme et de résultats insuffisants chez l'animal de taboratoire, rejoignant en cela l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de t'environnement et du travail (Anses), publié en 2009 et mis à jour en 2013.

Les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent pas en évidence d'effets sanitaires avérés

Certaines publications évoquent néanmoins une possible augmentation du risque de turneur céréprate, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. Les conclusions de l'expertise sont donc en cohérence avec le classement proposé par le CIRC. Par ailleurs, l'expertise





fait apparaître, avec des niveaux de preuve timités, différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animat ils peuvent concerner le sommeil, la fertilité mâte ou encore les performances cognitives. Des effets biologiques, correspondant à des changements généralement réversibles dans le fonctionnement interne de l'organisme, peuvent ainsi être observés. Néanmoins, les experts de l'Agence n'ont pu établir un tien de causalité entre les effets biologiques décrits sur des modèles cellulaires, animaux ou chez l'Homme et d'éventuels effets sanitaires qui en résulteraient.

Compte tenu de ces éléments, il n'apparaît pas fondé, sur une base sanitaire, de proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition pour la population générale.

PEUT-ON ÊTRE HYPERSENSIBLE AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES ?

Ce terme est utilisé pour définir un ensemble de symptômes variés et non spécifiques à une pathologie particulière (maux de tête, nausées, rougeurs, picotements...) que certaines personnes attribuent à une exposition aux champs électromagnétiques. Toutefois, l'Anses indique qu'en l'état actuel des connaissances, « aucune preuve scientifique d'une relation de causalité entre l'exposi-

Valeurs limites d'exposition

26:41 à 58 V/m 36:41 à 61 V/m 46:36 à 61 V/m Radio:28 V/m

Télévision: 31 à 41 V/m

On mesure l'intensité du champ électrique en volts par mètre (V/m). tion aux radiofréquences et l'hypersensibilité électromagnétique n'a pu être apportée jusqu'à présent ».

Néanmoins, on ne peut ignorer les souffrances exprimées par les personnes concernées.

C'est pourquoi un protocole d'accueit et de prise en charge de ces patients a été élaboré en collaboration avec les équipes médicales de l'hôpital Cochin à Paris. Dans ce cadre, les personnes peuvent être reçues dans différents centres de consultation de pathologie professionnelle et environnementale (CCPP).

QUELLES SONT LES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION ?

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le décret 2002-775 du 3 mai 2002 et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. À l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne. celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santél.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'IMPLANTATION ?

1) Obtention d'autorisations préalables au niveau national

Préalablement au déploiement d'un réseau mobile, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes

3



[ARCEP] détivre une autorisation individuelle d'utilisation des fréquences à l'opérateur. Ce dernier peut déptoyer son réseau en instaltant des antennes-relais.

Tous les émetteurs d'une puissance de plus de 5 watts doivent obienir une autorisation de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour pouvoir émettre. Les émetteurs d'une puissance comprise entre 1 et 5 watts sont uniquement soumis à déclaration.

21 Information et concertation au niveau local.

Les exploitants d'antennes existantes sur une commune transmettent, à la demande du maire ou du président d'intercommunatité, un dossier établissant l'état des lieux des antenses concernées.

Les exploitants de nouvelles antennesrelais informent par écrit le Maire ou le président de l'intercommunalité dès la phase de recherche d'implantation et lui transmettent un dossier d'information 2 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Les exploitants d'antennes-relais qui souhairent les modifier de façon substantielle et dont la modification serait susceptible d'avoir un impact sur le niveau de champs électromagnétiques émis doivent transmettre au maire ou au président d'intercommunalité un dossier d'information deux mois avant le début des travaux.

Pour les installations radioélectriques ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme fexemple : antennes implantées sur des pytônes existants d'opérateurs de communications électriques, de TDF ou de RTEI, la transmission du dossier d'information à lieu au moins 2 mois avant le début de l'implantation de l'installation.

À la demande du Maire, le dossier d'information peut contenir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générée par l'installation selon les lignes directrices publiées par l'Agence nationale des fréquences.

Le dossier d'information et la simulation d'exposition (lorsqu'elle a été demandée) sont mis à disposition des habitants de la commune concernée au plus tard 10 jours après leur communication au Maire. Les habitants ont ensuite 3 semaines pour formuler leurs observations lorsque le Maire ou le président de l'intercommunalité leur ont donné cette possibilité.

Le Préfet peut, lorsqu'il estime qu'une médiation est requise, réunir une instance de concertation de sa propre initiative ou à la demande du Maire ou du président de l'intercommunalité.

3) Respect des règles d'urbanisme

Quelle que soit leur hauteur, les antennes émettrices ou réceptrices, instaltées sur le toit, la terrasse ou le long d'une construction existante, sont soumises à

déclaration préalable lorsque ni l'emprise au sol ni la surface de plancher n'excède 20 m² (article R.421-17 a) et f) du code de l'urbanisme);

permis de construire au-delà de 20 m² d'emprise au set ou de surface de plancher (article R. 421-14 a) du code de l'urbanisme) :

Les antennes au sol constituent des constructions nouvelles et sont soumises, en application des articles R. 421-1, R. 421-2 et R. 421-9 du code de l'urbanisme, à

Méclaration préalable lorsque leur hauteur est inférieure ou égale à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m² sons excèder 20 m²;

déclaration préalable lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que ni la surface de





ptancher ni l'emprise au sol n'excède 5 m²; permis de construire lorsque leur hauteur est supérieure à 12 m et que la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 5 m²; permis de construire, quelle que soit leur hauteur, lorsque l'emprise au sol ou la surface de plancher excède 20 m².

Ces obligations sont renforcées en site classé ou en instance de classement, dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable et dans les abords de monuments historiques.

Les installations qui ne sont soumises à aucune formalité (pas de modification de l'aspect extérieur d'un immeuble existant, moins de 12 mètres de hauteur, et local technique de moins de 5 m²) doivent néanmoins respecter les règles générales d'urbanisme et, le cas échéant, les règles du plan local d'urbanisme [article L. 421-8 du code de l'urbanisme].

QUI CONTRÔLE L'EXPOSITION DU PUBLIC?

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée du contrôle de l'exposition du public. Les résultats des mesures peuvent être consultés sur le site www.cartoradio. fr. Les organismes chargés des mesures sur le terrain doivent répondre à des exigences d'indépendance et de qualité : ils sont obligatoirement accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

Toute personne peut faire réaliser gratuitement une mesure d'exposition tant dans des locaux d'habitations privés que dans des tieux accessibles au public (formulaire de demande sur le lien: https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R35088). Une telle demande doit être signée par un organisme habitité (collectivités territoriales.

Pour en savoir plus :

www.radiofrequences.gouv.fr

associations agréées de protection de l'environnement, fédérations d'associations familiales...) avant d'être adressée à l'ANFR. Par ailleurs, L'ANFR a pour mission de préciser la définition des points atypiques, tieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale, puis de les recenser et vérifier leur traitement, sous réserve de faisabilité technique.

Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France CArnaud Bouissou/MEDDE

conception grephique et impression : INTERN/SPST/ATL2 - A. SAMY Imprimale sur du papier certifié écolabel européon



Les obligations des opérateurs de téléphonie mobile





haque opérateur est soumis à de nombreuses obligations, qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsì que la protection de la santé et de l'environnement.

Cette fiche présente certaines de ces obligations en distinguant :

dans le cadre des autorisations générales, les obligations réglementaires qui sont identiques quel que soit l'opérateur et qui figurent dans le code des postes et des communications électroniques :

dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences, les obligations imposées par les décisions administratives individuelles quisont spécifiques à chaque opérateur en échange du droit d'utiliser les fréquences qui relèvent du domaine public de l'Etat. Ces obligations figurent dans les décisions individuelles de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

L'ARCEP assure le contrôle du respect de l'ensemble des obligations réglementaires et de celles relevant des autorisations individuelles de chaque opérateur.



Les obligations réglementaires identiques, quel que soit l'opérateur

Elles portent notamment sur les aspects suivants

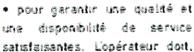
Les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité du réseau et du service :

L'opérateur doit prendre les mesures nécessaires

- pour assurer de manière permanente et continue l'exploitation du réseau et des services de communications électroniques.
- pour remêdier, dans les délais les plus brefs, aux défaillances du système dégradant la qualité du

service pour l'ensemble ou une partie des chents.

Art D98-4 • pour garantir une qualité et



notamment, mesurer les indicateurs de qualité de servicé définis par l'ARCEP et les mettre à disposition du public.

Les prescriptions exigées par la protection de la santé et de l'environnement et par les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'opérateur doit respecter les valeurs limites d'axposition du public aux champs électromagnétiques fixées par le décret du 3 mai 2002, il doit veiller à



ce que l'exposition des établissements scolaires, crèches et établissements de soin situés à moins de 180 mètres, soit aussi taible que possible, tout en préservant la qualité du service rendu. Il doit également obtenir une autorisation d'implantation auprès de l'Agence Nationale des Fréquences, qui est chargée de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public.

Il doit, enfin, veiller à ce que l'installation des infrastructures et des équipements sur le domaine public ou dans le cadre de servitudes légales sur les pro-



priétés privées, soit réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux.

L'acheminement des appets d'urgence.

L'opérateur doit prendre toutes les mesures de nature à garantir un accès minterrompulaux services d'urgence, de manière à acheminer les appels d'urgence vers le centre compétent correspondant à la localisation de l'appelant.



3

Les obligations spécifiques à chaque opérateur, inscrites dans les autorisations individuelles pour l'utilisation des fréquences 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz

Elles portent notamment sur les points suivants

La couverture de la population :

Les opérateurs mobiles ont des obligations individuelles en matière de couverture mobile! suivant le service 26 (GSM, GPRS, Edge) 36 (UMTS) ou 46 (LTE).

En 26, Bouygues Telecom, Orange France et SFR ont chacun l'obligation de couvrir 99% de la population métropolitaine, en incluant la réalisation du programme national d'extension de la couverture 2G des centres-bourgs identifiées en « zones blanches », c'est-à-dire couverts par aucun de ces trois opérateurs.

A travers l'accord du 27 février 2007, les opérateurs sont également tenus de couvrir les axes de transport prioritaires fautoroutes, routes avec un trafic supérieur à 5000 véhicules par jour et axes reliant. au sein de chaque département, les préfectures aux sous-préfectures) ainsi qu'à améliorer la couverture et la qualité de service sur les axes ferroviaires.

En 3G, les obligations de Bouygues Telecom, Orange France, SFR et Free Mobile, portent respectivement sur une couverture de 75 %, 98 %, 99,3 % et 90 % de la population métropolitaine.

En 4G, à 800 Mhz, les obligations de Bouygues Télécom, Orange France et SFR portent sur une couverture de 99,6 % de la population en janvier 2027. avec une obligation départementale de 95 % et une obligation en zone de déploiement prioritaire? de 90 % d'ici janvier 2022. Dans le cadre de leurs autorisations à 2,6 Ghz, les opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange France et SFR ont l'obligation

Photo : Antenne Toiture/Ile-de-France GArnaud Bouissou/MEDDE

de couvrir 75 % de la population en octobre 2023. avec un réseau à très haut débit mobile.

Chaque opérateur mobile titulaire d'une licence est tenu de publier sur son site web des informations relatives à sa couverture du territoire. Des enquêtes de terrain sont menées annuellement au niveau d'environ 250 cantons afin de vérifier la fiabilité des cartes publiées, selon une méthode définie par L'ARCEP.

Les conditions de permanence, de qualité et de disponibilité des services mobiles :

Chaque opérateur doit respecter, dans sa zone de couverture, des obligations en matière de qualité de service. Ces obligations portent pour le service téléphonique sur un taux de réussite des communications en agglomération à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, d'au moins 90%.D'autres obligations sont fixées pour les services SMS et les transferts de données.

L'ARCEP conduit et publie chaque année une enquête de mesure de la qualité de service de chaque réseau mobile qui vise notamment à vérifier le respect des obligations de chaque opérateur.

Par ailleurs, et parallèlement aux obligations imposées par l'État aux opérateurs mentionnées dans la présente fiche, ces derniers ont également des engagements contractuels à l'égard de leurs clients. qui portent notamment sur la couverture, la continuité et la qualité du service.

Zones les moins denses du territoire : 18 % de la population et 63 % de la population



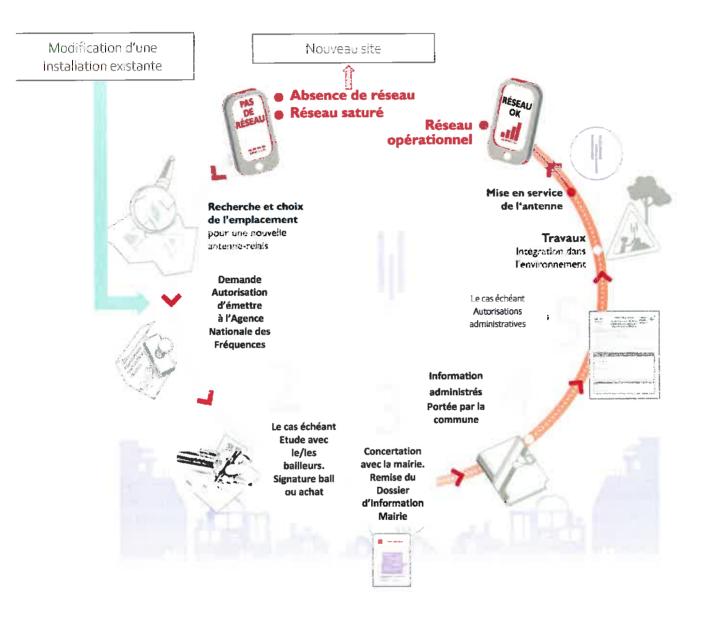
conception graphique et impression : MEDOE/SPSSI/ATE2 annumer 🛍 impaire sur du popier cerbfié écolabel minim



¹ Les critères d'appréciation de la couverture figurent dans la décision de l'ARCEP nº 2007-0178 du 20.2.2007

3e PARTIE - Pour aller plus loin

3.1 LES PHASES DE DEPLOIEMENT D'UNE ANTENNE-RELAIS



Pour permettre à ses clients de disposer de services de téléphonie mobile innovant et de qualité, il est nécessaire, pour un opérateur de téléphonie mobile, d'anticiper les besoins d'aujourd'hui et de demain des utilisateurs. Le réseau doit être en mesure d'assurer une couverture de qualité et d'évoluer au rythme des utilisations de la population.



3.2 LES TECHNOLOGIES DEPLOYEES

1

Le GSM, « Global System for Mobile Communications » (la « 2^{ème} génération » ou 2G) qui utilise des fréquences autour de 900 MHz et de 1800 MHz, essentiellement destinées au transport de la voix. 2

L'UMTS, « Universal Mobile Telecommunication Systems » (la 3ème génération » ou 3G) qui utilise des fréquences autour de 900 MHz et de 2 100 MHz, permettant notamment le transfert de données et l'accès à l'internet mobile.

3

La LTE, « Long Term Evolution » (la « 4ème génération » ou 4G) qui utilise des fréquences autour de 700, 800, 1800 et 2 600 MHz, permettant le transfert de données et l'accès à l'internet mobile en très haut débit 4

Le NR, « New Radio » (la « 5ème génération » ou 5G) qui utilise des fréquences autour de 700, 1800, 2100 et 3 500 MHz, dans une 1ère Phase, permettant le transfert de données et l'accès à l'internet mobile en temps réel



Information sur risque de brouillage TNT







Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (46).

Cette technologie apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

Elle apporte un mellieur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, la 46 peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique!



Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

SI VOUS CONSTATEZ DES PERTURBATIONS, SIGNALEZ-LES:



Sil vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de suspicion de brouillage par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndocien habitat collectif) étes recontacté d'ici quelques jours maximum pour programmer l'intervention d'un artenuiste

Des solutions identifiées pour remêder aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une intervention gratuite en allant sur le site recevoiriatet, frou en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

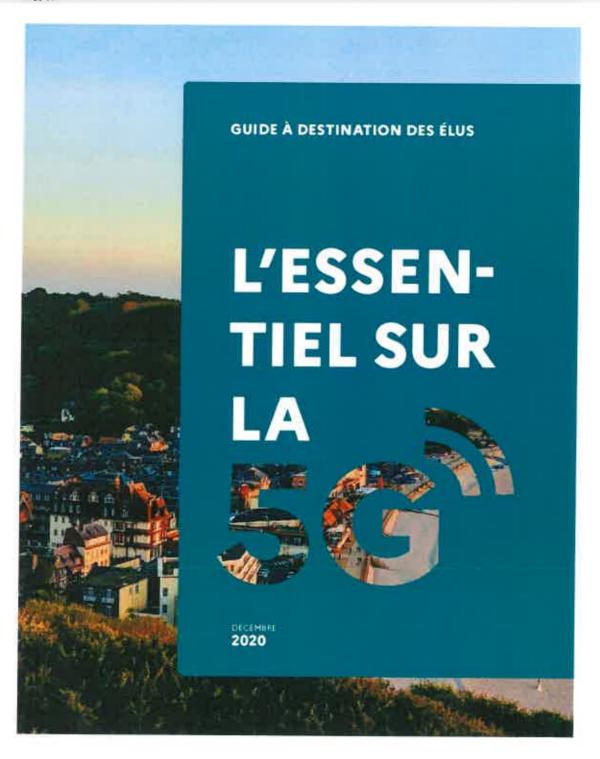
* Il mons rencontres des alfrenties de réseption de Alisi, citée, autorite de files aprique, contactes disconduct estre distribuiens



L'Agence nationale des fraquences (ANFR) est un organisme public ratisché au ministère de l'Economie et des Finances. Elle gère l'ensemble du spectré des fraquences radioélectriques en France et s'assure notamment de la bovvie coexistence de cette ressource entre tous les utilisateurs.









INTRO-NOIL

ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS. D'ETRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE

5G sur votre territoire et organiser la communication et la votre disposition, povr accompagner le deploiement de la La presente brochure s'adresse essentiellement aux étus lorique des territoires, et souvent sollicités au niveau focal que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nduvelle technologie. Elle rappolle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à pour repondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce caux, directement concernes par l'amenagement numé concertation au niveau local

nale de la Cohesion des territoires, le Ministère des Solidantes. numérique et des Communications électroniques, cette bro-chures été álaborée par la Direction Générale des Entreprises et de la Sante et le Ministère de la Transition Ecologique, et Sous la direction du Secrétariat d'État charge de la Transition (DGE), en lien avitc l'ARCEP l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Natioavec la participation des associations d'élus

PUC

sement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie

L'Agence de la transition écclogique est un établis-

GLOSSAIRE

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'uti-lisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'en-

ANFR:

semble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des imites d'exposition du public aux

ondes.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'ali-mentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans oivers domaines en vue d'éclairer la décision publique. LANSES conduit par exemple des exper-tises sur les effets potentiels des ondes sur la santé. ANSES:

chargée de la régulation des communications defertoniques et des Postas et la distribution de la presse an France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des frè-C'est une autorité administrative indépendante quences, et du respect des abligations des opérateurs en termes de couverture mobile. ARCEP:





La 5G qu'est-ce que c'est?

de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. À usage constant, la 5G est moins technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéité et de flabilité : débit multiplié par 10, délai La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux consommatrice d'energie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).



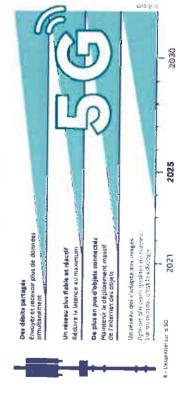
technologies et connait environ tous les 10 ans une évolution plus importante. Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouveilles couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la

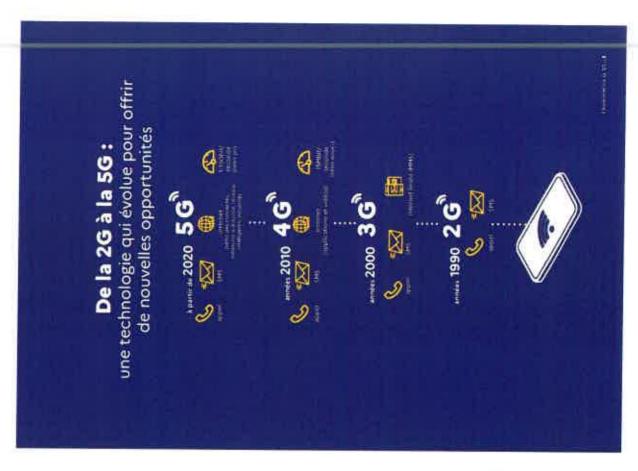
■ Il s'agit d'une amélioration continue pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

> La 5G : une technologie évolutive

L'Introduction des fonctionnalités sera proployé en plusieurs étapes par les opérateurs gressive parce que le réseau 5G sera démobiles: les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, la

De nouvelles fréquences seront aussi ajou-tées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques 5G sera «dépendante» du réseau 4G.





ڪي

Que permettra la 5G ?

A son lancement, la 5G améliorera les services internet axistants, tout en évitant le services internet axistants, tout en évitant le services internet axistants de déployes de sormans sur plus de 96% du territoire. Les utilisateurs bénéficieront d'un dépit qui pourra être nettement supérieur permetrant par exemple d'utiliser des services de visioconférence plus performants.

Ouvrir la vole aux innovations la 5G permetta progressivement de connecter un nombre important d'objets. Lion d'être des gaogets, les objets connec.

tés ont une utilité très concrète dans beau-

coup de domaines :

- médecine: développement de la télémedecine, gestion du matériei médical, maintien de la connexion pendant les déplacements de malades par exemple,
- agriculture et environnement: réguiation de l'arrosage, fermes connectées, suivi des troupeaux et de leur santé,
- transport: gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation,
- industrie; outils industriels plus performants et plus sûrs,
- sécurité routière: voitures connectées, aides à la conduité,
- services de secours: utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, canaux de communication réservés, visualisation des lieux d'intervention pour mieux apprehender les situations, etc.

Un développement progressif

tes usages sont amenés a se développer progressivement et ils ne peuvent pas tous être anticipés aujourd'hui. Infrastructures de sante publics, de transport, services publics, biens collectifs, etc. d'est autant de domannes dans le squels la mise en place d'une 5G utile, répondant aux bespins du plus grand nombre, est possible.

Les nouveaux usages nécessitant simplement un meilieur débit sont prêts à être développes des le lancement de la 5G (utilisation des drones dans l'agriculture, certain usages industriels par exemple). D'autres usages nécessiterort plus de temps pour être expérimentés, et d'autres devront encore attendre que toutes les dimensions de la 5G (faible latence, densité d'objets) soient disponibles.

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

Réseau mobile : c'est un réseau de télécommunications offrant des services de téléphonie et de connexion filternet aux utilisateurs même lorsque ceux-cir se deplacent. Un tel réseau utilise les ondes de radioréquences pour transporter les <u>Débit</u> : c'est la quantité de données qui peut être échangee en une seconde (on l'exprime en Mbit/s).

<u>Oélai de transmission</u> : c'est le temps minimum pour transfèrer des données. On parle aussi de temps de latence.

Figbilité : c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au destinataire.



6 - Cessentiel aur to 50



Question/Réponse

Est-ce que le déploiement de la 5G nécessite d'installer de nouvelles antennes ?

La première phase de déploiement de la 5G men de Céstive pas d'installe massivement de nouveaux sites radios. Les opérateurs se serviront principalement des pylônes déjà existants pour aploute les antennes 5G ou mettre à jour les antennes existantes.

La 5G pourrait aussi donner lleu à l'utilisation

La 50 pournais aussi adonner lieu à l'utilisation d'une autre sorte d'artenne à plus faible d'une autre sorte d'artenne à plus faible d'une autre sort comparables à des ématteurs unit : elles tont comparables à des ématteurs unit : elles permettent une utilisation intensive d'unternnet mais portent à de faibles distances (généralement 200 mètres maximun). Elles seraient utilisées dans des tieux de fortes affluence, comme des gartes ou des centres commerciaus. Ces antennes dauraient se déployer dans queuques années en fonction des usages de la 5G qui vont se développer.



Faudra-t-il obligatoirement changer son equipement?

La 56 restera un choix : choix de s'équiper, choix de soucrite un abonnements. Son innoement ne rend a pas incompatibles les téléghones des anciennes générations (comme c'est le cas anciennes générations (comme c'est le cas aujoud'hui avec les mobiles 36 qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présents sur la quasi-totalité du réseav mobile) et ne va pas contraindre à s'équiper d'un couveau véléphone. La 5G va cohabiter avec les technologies plus Avant de chânger son équipement, il faut se rensigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utilisers on téléphone. Des cartes seronn publées par les opérateurs suvant les recommandations de l'ARCEP, et un observatoire sera également disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des déploiements 5G).

Quelles garanties pour la vie privée des citoyens ?

La 5G et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécons vont entratainet dissantage d'interactivité entre le réseau et ses utilisateurs, et augmenter les échanges de données. Afin de protéger ces données personnelles, les réseaux télécoms sont soums à un double regame de protection de la vie privée : le respect du secret des correspondances, d'une part, et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RSPP), de Léchiximent y de la Rependances personnelles le déphisiment de la répart des connelles personnelles le déphisiment de la Reseaux des des correspondances.

Le dépoiement de la SG renforce également le risque de menaces liées aux équipements de réseau mobile. Pour présenvert as souverainnet économique autrant que politique, la france ceuvre à protéger ses infrastructures sensibles. C'est tout l'enjeu de la loi dut "soût 2019 etaitive à la sécurit des réseaux mobiles 50, qui soumet l'exploitation présiable du Premier ministre l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs rélécons qui sont opérateurs d'importance vitale (OIV).

Techniquement comment ça marche?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assemblage d'Innovations diverses :

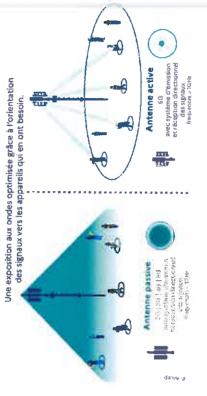
> Les bandes de fréquences de la 5G

Les réseaux mobiles, comme la radio, utilisent des ondes pour transporter des données. Ces ondes sont découpées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 50 utilisera tout un exemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps :

Dans un premier temps, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà vélières (notamment les bandes 700 MHz, 2,1 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobilies par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore at tribuée. Elle pourra permettre des débtis très importants en zone très detess et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

> Des antennes-actives innovantes



L'ensemble de ces innovations combinées permeturont d'atteindra des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).

Destroitel sur la 5G - \$

LA 5G, Quels effets sur la santé ET L'ENVIRONNEMENT?

La SG est au cœur de nombreux débats, cû il est parfois difficile de différencie; les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment Pobjet d'interrogations : les effets de 4a 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.



La 5G a-t-elle des effets sur la santé

Une exposition aux ondes très surveillée

En France, l'exposition du public aux ondes est très réglementée et surveillée par l'ANFR. Cette agence réalise chaque année l'exposition aux ondes est globalement très d'une exposition inférieure à 1V/m, alors de nombreux contrôles, qui montrent que faible et largement inférieure aux valeurs lè lisées en 2019, 80% d'entre elles attestaient que les valeurs limites règlementaires se simites. Sur les 3000 mesures qui ont eté réa tuent entre 35 et 61V/m seion les fré quences pour la téléphonie mobile.

> Une faible exposition

de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous laire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en preparation de l'arrivée L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, sinides valeurs limites autorisees.

et sur demande de l'exposition > Des contrôles réguliers

surer l'exposition des antennes dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréées de protection de l'environnement ou agréées au titre d'usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment de telles mesures. L'ensemble des résultats qui permet déjà d'avoir acces à plus de Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mede ces mesures est publié sur cartoradio.fr 60000 mesures réalisées sur le tarritoire.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploienient te la 5G. 4800 mesures sont prévues d'ici sentatifs. Ces mesures permettront de disboser d'informations objectives sur l'expocontrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. sition liee au déploiement de la 5G.

ou volt par mètre : % W/\ » 99

qui sert à mesurer la force d'un champ électronique. c'est l'unité de mesure

de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques Le Comité national

sights a fitter on they do concertation as contributing size has alludes market Co Comité de dialogue o été cirée par la 161 fête «Abelle». Placé les join de l'Alvifé, ce comté se in the LANSES Hert pres No l'Associations des Maines de France.

> Mais aussi des contrôles sur les équipements

verifications sur les teléphones portables era 140 en 2021. Cet effort progressif Pour cette raison, l'ANFR réalise aussi des mis en vente sur le marché français et s'assure de la conformité de ces appareils au ève des smartphones commercialisés en boutique ou sur internet et fait réaliser des tests en laboratoire. Tous les résultats sont rendus publics sur le site data anfr.fr. L'ANFR va doubler le nombre de contrôles des DAS des smartphones. Alors que 70 appareils ant été contrôlés en 2019, l'ANFR en contrôd'augmentation des contrôles permettra de tester dès 2020 plus de 80% des mo-dèles les plus vendus en France en cibiant L'exposition aux ondes reste essentiellement liée à l'utilisation de nos équipements. respect des valeurs limites de DAS. Elle préparticulièrement les smartphones 5G





Question/Réponse

'exposition sur ma commune? Comment faire mesurer

il est possible pour relenporte quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioèlectrique sur le territoire de sa commune. Il existe en effet des ondes, mis en piace depuis 2014, piloté par r'ANFR. Toute personne qui les souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le site mesures.anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une LANRA a installé à la demande des quesques metropoles (Para, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de issociation compétente. La mesure est gratuite. des installations radioélectriques déployees un dispositif de surveillance et de mesure

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

fier cet effet, la mesure de réference est 100 kHz et 10 GHz, Le DAS s'exprime en DAS: une partie de l'energie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par la corps numain. Pour quantile débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre Watt par kilogramme (W/kg).

The such sur la 50 - 11

SFR

Quels sont les effets des ondes sur la santé?

Même si les niveaux d'exposition aux ondes resteront faibles avec la 5G, les effets de ces ondes sur la santé sont étudiés de très près. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié de nombreux travaux de recherche ces dernières années sur les ondes et la santé. En l'état actuel des connaissances, l'Agence ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires des lors que ea valeurs limites d'exposition réglemencaires aux ondes sont respectées.

aux bandes de fréquences utilisées par En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport la 5G. L'ANSES complètera son expertise, 26 GHz, moins bien connue, et qui n'est notamment sur la bande de fréquences pas encore utilisée par la téléphonie mobile (d'autres services utilisent déjà cette bande depuis des années, comme les scanners préliminaire qui s'intéresse spécifiquement d'aéroports, les stations satellites, les faisceaux hertziens, les radars automobile...) Le prochain rapport est prévu pour 2021. Les traveux de l'ANSES se pourrainment par ailleurs au fur et à mesure des projets de dé-

ploiements de la SG.

o de l'impascrun gente ale di affaires sociales, de l'impoection générale des du conseil genèral de l'écolonie de du compligaté, al de l'environment Phoperiels d'imple "Intisculuavie, ilea, gions interies physicalité le 194

les autres pays?

Et dans



La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement?

La consommation énergétique du réseau 5G

L'efficacité énergétique du réseau 5G a été prise en compte dès la phase de conception (fonctionnalités d'économie d'énergie et de mise en veille). On estime que la 5G va entrainer une amélioration de l'efficacité énergétique d'un facteur 10 par rapport a la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration a terme d'un facteur 20 et plus!. A court terme, dans certains territoines les plus is saturation des réseaux sans remettre des denses, is 50 est is seule manière d'éviter antennes 40 qui consommersient beaucoup plus.

> Limiter nos consommations

Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraineront probablement une augce qu'on appelle «l'effet rebond». Notre La 5G devrait présenter un meilleur bilan mentation des usages du numérique, c'est a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019. usage du numérique est en constante augmentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arcep, la consommation de données mobiles énergétique, à condition que nous maitrisions l'augmentation de notre consomma tion de données

Réduire l'empreinte environnementale du numérique

pretministerials strant and selfamo seentent gu'une petite part de

la transition environnementale La 5G: des opportunités pour

coles, industriels, logistiques etc. La 5G, en permettant de développer des outils utiles sable de la transition environnementale afin de rendre plus efficaces nos systèmes agri-La 5G permettra par exemple de contribuer Les innovations sont une condition indispenpour maîtriser notre impact environnemental, jouera un rôle clé dans ces innovations. s développer des réseaux intelligents qui aideront à mieux maitriser notre consommation d'eau ou d'électricité (adaptation de 'arrosage au niveau d'humidité dans le sol, meilleure régulation du chauffage collectif, etc.). La 5G sera donc un levier incontournable de la transition écologique si ses applications sont intelligemment utilisées.



Comment mesurer l'impact

environnemental du numérique?

gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été des réseaux de télécommunication et des usages qu'ils supportent en France et proposer des leviers de réduction de ceux-ci. le positif (déplacements évités, dématérialisation saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour complexe a mesurer car de nombreuses choses l'impact environnemental du numérique est électinque des data-centers, etc.) mais aussi naux, consommation doivent être pases en compte : le négatif quantifier l'empreinte environnementale (fabrication des ten

Sourcal contribution et églairage du Comité de survi de Filière nivronnementale associée às numerique et à la 5G (28-G2-2020)

essembly for la SG - 13

DOSSIER D'INFORMATION

tout le territoire Une couverture fixe et mobile de qualité sur

Le déploiement de la 5G se fait en parallèle optique dans les zones qui n'en bénéficient obligations de déploiement des opérateurs du déploiement de la 4G et de la fibre pas encore, il est indépendant des dans ces deux domaines.

Le New Deal Mobile

améliorer la couverture mobile sur tout le Le New Deal Mobile a été conclu entre l'État territoire métropolitain dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences atet les operateurs en 2018. Il engage ces derniers à un certain nombre d'actions pour tribuées par l'Arcep. Ces obligations d'aménagement numérique du territoire prévoient notamment:

- · le passege de la quasi-totalité (99 %) du réseau existant fin 2020
- · la course tors axes routiers prioritaires par Bouygues, Orange et SFR fin 2020
- tiffées par des équipes projets locales co-présidees par le préfet et le président la mise en service de plus de 600 à 600 nocytaux skes par an ot par operateur, dans le cadre du Dispositif de Couverture Cibiee (DCC). Ces nouveaux pylônes sont instailés dans les zones de mauvaise couverture (zones blanches ou grises) idendu conseil départemental

14 - Lessentiel sur is 50

La préparation de la 5G consistence and liquid pur record mother minerale last route descriptions facilities đ P Ó PEVALER ET JUIN D OCTOBAL DECTMENT IAMVIER JUNEAR 2016 JUNEAR 2017 2020 2019 2018

Le Plan France Très Haut Débit

Question/Réponse

Faut-il déployer la 5G alors que

la 4G n'est pas encore partout

sur le territoire?

en moyenne 19000 nouveaux locaux ont En ce qui concerne l'accès à un internet fixe, l'État s'est engagé à garantir l'ac-8 Mbit/s) d'îci fin 2020, à doter l'ensemble (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à géneraliser le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à horizon 2025. L'État momettre, avec les collectivités territoriales, d'atteindre ces objectifs. La France est un des pays surapidam qui déplais le plus rapa-dement la fibre sur son territoire : en 2019, cès de tous les citoyens au bon débit (> à des territoires de réseaux très haut débit bilise plus de 3,3 milliards d'euros pour peréte rendus raccordables chaque jour

les déploiements de la 4G se poursuivent, comme ceux de la Fibre optique. Les opérateurs ont pris des engagements en termes de réacrption des zones blanches en- 4G et de déploiement de la fibre apixque, et devront les raspectes.

En paralièle du déploiement de la 5G,

projets de déploiements de la fibre opéique L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires pour identifier les zones à couvrir du dispositif de couverture mobile et soutient les dans les zones d'initiative publique.

Quelle complémentarité entre 5G et fibre ?

La 5G permet d'offrir une connexion en Très Haut du réseau 5G, pour raccorder les antennes pour assurer un tres haut débit jusqu'au cœur du La fibre optique permet d'apporter le Très haut debit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion debit y compas en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement

La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

cer en général leurs services dans les zones Les opérateurs télécoms commencent à lanoù la clientèle est la plus importante, en pratique les zones les plus habitées. Les conditions d'utilisation des fréquences, sition de l'Arcep, prévoient pour les apérateurs des obligations de déploiement, particulièrement exignantes en matiere de arrêtées par le Gouvernement sur propoconverture du territoire.

à un déploiement 66 L'Arcep veille équilibré entre territoires.

Les obligations fixées par l'ARCEP

- 3.000 ites the retire day days as and the 2022 at Davids 2.4 . 2.9 GHL 8.000 on 2024 er (e) 10.00 steet they mad the attack of 2025.

And describes to be under \$1.4.5 Got place for the first state of the

Four reporting our instance receivers for this and payment, dis 2027, an immed 25% of a payment of the contract advanced before the district of memory and \$200 miles, accounted to chapte size Les acestale types entrempates d'eutocs ètre converts en 2025, et les martes protest

essential sur la 5C - 18

DOSSIER D'INFORMATION

LES ÉLUS, Un rôle clé dans Dans le déploiement De la 5g

eja très mobilisés dans les projets d'amélioration de la couverture numérique du territoire (fibre et 4G), les élus locaux ont un rôle clé à jouer dans l'information et la concertation sur la 5G. Pour leur permettre de jouer leur rôle, plusieurs outils et dispositifis sont à leur disposition. La for by 8 favier 2016 dite loi «Abellie» a parmis de renforcer le rôle du maire et de définir les outils à sa disposition. Elle a notamment créé le Comité de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux ondes. Ce Comité participe à l'information des élus sur les niveaux d'exposition aux ondes et sur les niveaux de concertation.

L'État a récemment mis en place une broceinte de clabgue et de transparence ser la SG, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de construire avec elles les conditions de la transparence.

Les références réglementaires

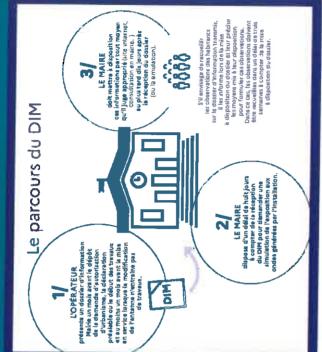
- article L. 34-8-1 du Code des postes et des communications électroniques
 - article R. 20-29 du Code des postes
- et des communications électroniques
- arrêté du 12 actobre 2016
 (NOR : ECF11609879.A)

Focus sur le Dossier d'Information Mairie

Lorsqu'un opérateur envisage d'Installer (dès la phase de recherche du site) gu de modifier substantéllement une antenne quecu un impact sur le niveau d'exposition), il doit en informer le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et lui présenter un Dossier d'information Mairie (DIM).

Le contenu du DIM est fixé par un arrêté du 12 octobre 2016. Il comprend notamment l'adresse de l'installation concernée, un calendrier du déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émisson.). Il recense également la liste des créchés, établissements de soins situés a moins de 100 mètres de l'installation.

Loi a Abeille »; is in m7003-38 as a France 2015-anders of common Apolle is important of a monthly of a supportant of a suppo



LES AUTRES OUTILS DE DIALOGUE

- <u>Des réunions</u> d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- <u>ie maire ou le président d'EPCI peut saisir le préfet de département</u> d'une dernande de rrédiation (instance de concertation départementaie) lorsqu'il l'estime nécessaire concernant une installation radioélectrique existante ou projetée.
- Le maire peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune, via le site mesures. anfrift.





Question/Réponse

où la 5G est déployée

sur mon territoire
ou quand elle le sera?
Sur ie site cartoradio.fr vous pouvez y
es sites della externitosur votre territ

Sur ie aite carcadolo fr vous pouvez voir resite beljë existents si vorte territorie LARCEP mettra egalement te n place un observatorie des defonements 56 ou sepont recensé les sites auxitants at 8 venir. Dés 2021, l'observaciore sera complété de onnéss incéries sur las déploiements prévisionnels de chaque opérateur se publier des cartographus permettant l'ARCEP des cartographus permettant d'informer ils consommaleurs sur la disponibilité du des cartographus permettant d'informer ils consommaleurs sur la disponibilité du service 58 et s'upulié de service 26 et s'upulié de service associée. Per ailleurs, si un opérateur projette Per ailleurs, si un opérateur projette l'intablation d'un site existant pour y installer la 56, vous recevirez un Dossier y installer la 56, vous recevirez un Dossier y installer la 56, vous recevirez un Dossier avant le cobut des travaux.

Existe-t-il plusieurs types de 5G?

On entend parfois parler de fausse SG. Os, in vy a pas de fausse SG ou de vrane SG. In vy a pas de fausse SG ou de vrane SG. In vy a pas de fausse SG ou de vrane SG. In vy a grupus sun des bandes, de fréquences avec des performances en debit variées et si est important de se, efferer a ux cartes de couverture des operateurs qui préciseront les nitornations sur le débit disponible. Les fanctionnaîtes de la 5G seront introduires pogressivement et l'ensemble des gains de performance apparaîtront dans quelques années.

Les opérateurs sont-ils tenus d'envoyer un DIM ?

il a été demandé aux opérateurs de deléphone moble d'éthôrmen es vystématiquement les élus locaux lors de tout passage à la 5G, notamment par l'intermediaire du Dossier d'information Maine (DIM), quelles que soient les bandes de récusaires mobilisées et les modalités de mise en œuvrin.

ව

Question/Réponse

le souhaite la 5G sur mon territoire, comment faire?

Ce sont les operateurs qui décident des zones de dépôtement, en respectant les objectifs fixés dans le cache de la procédure d'attribution des frecuences. Si une collectivité yeur susciter de nouveaux usages ser atemplale, en favortisent une expérimentaliton su son territorie, elle peut se rapprocher des opérateurs, et se coordonner se rapprocher des opérateurs, et se coordonner avec les initiatives portees par les entreprises et industriels de son territorie.

Puis-je m'opposer au déploiement de la 5G sur mon territoire ?

Les maires ne peuvent, ni au titre de lenrs pouvoirs de police générale n: en se fondant sur le principe de précaution, Sopposer à l'implantation d'antennes pour des considerations sanitaires (CE, Ass., 26 octobre 2011, n° 326492).

Je suis interrogé(e) sur la 5G, comment apporter une réponse fiable ?

Le présent guide peut servir de base pour repondre a vos questions, et peut être mis à disposition de la population sur votre rarritoure.

erritories

- consultar plus loin, vous pouvez :
- consultar les ressources de l'ARCEP et
- de l'AMR miles à disposition sur feur rite,
- vous rappi ocher des associations d'eus
- qui janticipent au Comitté de dialogue
de l'AMR ou su cemité hance mobile.
- solliciter les opérateurs pour plus

En savoir plus sur les cartes de converture

de couverture https://www.arcep.frjactualives/ les-communiques-de presse/detail/ n/5g-221020.html



Pour aller plus loin

Le site de l'ANSES :

https://www.eniess.fr/fr

Tour les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

Le rapport IGAS-IGF-CGE-CGED :

https://www.igas.gouv.fr/npip.php?article?94

Cerapport compare le déploiement international de la SG, et plus précisement sur ses aspects techniques et sun taires

Le site de l'ARCEP:

HIDS // www.incessift

Poix en lavoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couverture fine et mobile et l'avancé des déploisments 5G

Le site de l'ANFR :

https://www.anfi.fr/accom//

Pour en apprendre plus sur les mecanitaries de contrôle et de surveillance de l'exposition de public aux ondes Control of the second of the s

